

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME (489^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 18 JUIN 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12024

Entente à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs en soutien à la programmation de recherche du Centre de recherche sur la boréale (CREB)

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** l'octroi d'un financement par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs en soutien à la programmation de recherche du Centre de recherche sur la boréale (CREB);
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de M. Pascal Sirois, appuyée par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser la négociation et la conclusion de l'entente à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs en soutien à la programmation de recherche du Centre de recherche sur la boréale (CREB) représentant un montant approximatif de un million de dollars (1 000 000 \$);
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ladite entente et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 19 juin 2019